Francesco Smalto
PARIS

Groupe Smalto

Rapport financier du 31 mars 2017

SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Rapport de gestion	p. 4
Comptes annuels au 31 mars 2017	p. 15
Annexes aux comptes annuels au 31 mars 2017	p. 19
Comptes consolidés et annexes au 31 mars 2017	p. 35
Rapports du Commissaires aux Comptes	p. 72

SMALTO
Société Anonyme au capital de 2 194 960,70 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS
338 189 095 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, des perspectives d'avenir, soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice (ces comptes étant joints au présent rapport), autoriser le Conseil d'Administration à l'effet de procéder à certaines modifications du capital social et vous demander de vous prononcer sur la prorogation de la durée de l'emprunt obligataire du 10 juillet 2008 et de la durée d'exercice des BSA émis à cette même date.

Nous vous précisons que la Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Dans son ordonnance rendue le 11 septembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2017.
Le 28 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes de la Société jusqu'au 28 février 2018, à la suite de la seconde requête déposée par la Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

- **Cession du droit au bail de la boutique de Cannes**

Aux termes d'un acte sous seing privé signé en date du 22 juin 2016, la société Luxury Distribution Cannes a cédé le droit au bail de la boutique Smalto sise au 3, bd de la Croisette à Cannes au profit de la société Finamas.

- **Litige avec un ancien mandataire social**

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.
L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement

fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a été prorogé au 16 février 2018.

COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

Comptes annuels

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Le chiffre d'affaires H.T., constitué par la refacturation des frais aux sociétés qu'elle contrôle ou qu'elle assiste, s'est élevé cette année à 1 101 151 euros contre 1 438 983 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 23,5%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 102 881 euros contre 1 455 112 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes ainsi que les autres charges totalisent 1 308 851 euros contre 1 251 694 euros, soit une hausse de 4,6%.

Le montant des traitements et salaires, charges sociales comprises, s'élève à 46 091 euros contre 230 067 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 80%.

Les frais et charges d'exploitation encourus par la maison mère pour le compte de ses filiales sont facturés à ces dernières.

La perte d'exploitation ressort à (344 158) euros contre (43 464) euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,1 personnes.

Le résultat financier est de (95 801 euros). Ce résultat s'explique par le produit des intérêts sur compte courant des filiales (1) Francesco Smalto Suisse pour un montant de 91 397 euros et (2) F.S.I. pour un montant de 351 403 euros. Les charges financières sont imputables aux intérêts sur emprunt obligataire pour (299 999) euros et aux charges d'intérêts sur LDC pour (26 141) euros, Pontault DS pour (11 052) euros et Cadanor pour (113 490) euros.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice est en baisse et ressort à (439 960) euros contre (22 408) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est négatif de (3 405 711) euros contre (3 102) euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat d'exceptionnel est lié aux coûts de restructuration de Smalto Suisse.

Ainsi, au 31 mars 2017, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de (3 845 671) euros contre une perte nette comptable de (25 511) euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2017, le total du bilan de la Société s'élève à 42 055 714 euros contre 41 062 697 euros pour l'exercice précédent.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires H.T. s'élève à 8 547 K€ à fin mars 2017 contre 12 637 K€ à fin mars 2016, soit une baisse de 32% (4 090 K€).

Cette baisse globale du chiffre d'affaires résulte des évolutions suivantes :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16	Evolution en %
1) Négoce	2 178	4 346	-50%
2) Retail	4 296	4 734	-9%
3) Couture	1 954	2 775	-30%
4) Autre	121	782	-85%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 547**	**12 637**	**-32%**

- L'activité Négoce est en recul, en France et à l'international soit -50%. Ainsi, la France, en particulier, ressort avec un chiffre d'affaires de négoce de 911 K€ contre 1 301 K€ l'année dernière, soit une baisse de 30%.
- Le chiffre d'affaires retail présente une baisse annuelle de 9% par rapport à l'exercice 2015 – 2016, soit une diminution de 438 K€. Cette baisse est essentiellement liée à l'activité de la boutique François 1er et à la fermeture de la boutique de Cannes.
- La Couture présente une baisse du chiffre d'affaires de 30% par rapport à l'exercice antérieur. Le chiffre d'affaires est en diminution de 821 K€, baisse liée à des commandes non renouvelées de clients étrangers ;
- Les produits liés aux licences ont baissé de 85%, de 782 K€ à 121 K€ en raison notamment de l'arrêt de l'ensemble des licences.

Les coûts d'achats des marchandises vendues s'élèvent à 5 041 K€ et ont baissé de 21% comparativement à mars 2016 où elles s'élevaient à 6 417 K€.

La marge brute ressort à 40% contre 49% au cours de l'exercice précédent.

Les frais de personnel baissent de 716 K€ et passent à 4 366 K€ en mars 2017 contre 5 082 K€ en mars 2016.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 202 K€ contre 4 148 K€ à fin mars 2016 et sont composées des autres achats et charges externes, des autres services et des autres charges d'exploitation, qui ont évolué comme suit :

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 1 953 K€.
- Les autres services extérieurs s'élèvent à 2 057 K€ contre 2 191 K€.
- Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 192 K€.

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation passent de 1 114 K€ à 1 863 K€.

Ainsi, **le résultat d'exploitation consolidé** ressort à (6 551) K€ contre (4 107) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le **résultat financier** est déficitaire de (424) K€ contre (68) K€ au titre de l'exercice précédent, avec des produits financiers de 99 K€ et des charges financières de (522) K€.

L'écart par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de l'impact moins favorable des gains de change sur le CHF (produit financier de +95 K€ vs. +312 K€ pour l'exercice précédent).

Après un produit d'impôt de 77 K€, dont 483 K€ d'impôts différés et de (405 K€) d'impôts exigibles et l'amortissement de l'écart d'acquisition sur la filiale Francesco Smalto (Suisse) SARL pour 640 K€, le **résultat net part du Groupe** est de (6 653) K€.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

SITUATION FOURNISSEURS - ECHEANCE

	31/03/2017					31/03/2016		
	"+90J"	"-90j"	"-30j"	NON ECHU	TOTAL	ECHU	NON ECHU	TOTAL
Créditeurs	-152	-12	-395		-559	-883	0	-883
Débiteurs				0	0	12		12
FNP				-101	-101		-102	-102
	-152	-12	-395	-101	-660	-871	-102	-973

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

Lors du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2017, Madame Agnès-Sarah Espinasse a été cooptée en qualité de nouvel Administrateur et de Président Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport a été établi.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevant à (3 845 670,63) euros de la manière suivante :

Origine :

- Perte de l'exercice clos le 31/03/2017 : (3 845 670,63 €)
- Report à nouveau débiteur au 31/03/2017 : (93 608,90 €)

Affectation :

En totalité, au poste « Report à nouveau » (3 939 279,53 €)

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous informons que notre Société n'a supporté aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du même code.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En application des dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement au titre de l'exercice clos.

EVOLUTION PREVISIBLE / PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2016-2017 a bénéficié de l'activité des points de ventes de Cannes sur le 1er semestre et de Genève sur tout l'exercice. Or, ces 2 boutiques ont été fermées depuis, d'où une baisse de chiffre d'affaires corrélative car aucun autre point de vente n'a été ouvert en compensation.
De même, la fermeture des corners dans les grands magasins ainsi que la perte de nombreux clients wholesale en raison des problèmes de retards ou de non livraison explique la baisse de chiffre d'affaires sur cet exercice mais également sur l'exercice suivant : 2017-2018.

Le changement de direction et la reprise complète de l'organisation fin octobre 2017 permettent d'endiguer la chute des ventes observée jusqu'en octobre 2017 et les pertes liées. Mais la restructuration et la réorganisation à tous les niveaux ne pourra se faire ressentir pleinement que sur l'exercice 2018-2019. Le redéveloppement commercial nécessite la conclusion de nouveaux contrats avec des agents et apporteurs d'affaires pour un redéploiement en France et à l'international et une équipe de style renouvelée.
Toutes les actions n'ayant commencé que fin 2017 et début 2018, le redémarrage s'effectuera avec la création de la prochaine collection Printemps Eté 2019 qui sera présentée en juin 2018, pour des ventes démarrant en février 2019.
En attendant, le groupe devra s'accommoder des retards de livraisons et de collections partielles transitoires pour le Printemps Eté 2018 et l'Automne Hiver 2019 car tout a été réalisé tardivement et dans l'urgence, sans grande possibilité d'acquisition de nouveaux distributeurs. L'accent sera mis sur la maitrise des coûts et sur le développement des ventes des 2 boutiques en propre au niveau Prêt à Porter mais aussi pour le Salon Couture et sur les quelques derniers principaux clients étrangers en wholesale.
Le principal actionnaire s'est engagé à apporter son soutien financier au Groupe et à ne pas demander le remboursement de son compte courant d'ici l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes qui seront clos le 31 mars 2018. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune acquisition ni prise de participation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Nous vous exposons ci-après les résultats de nos filiales et participations :

La société **FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL**, société par actions simplifiée au capital de 11 272 670,84 euros, détenue directement à 100%, dont le siège social est sis au 2 rue de Bassano – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 329 120 794, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Chiffre d'affaires	8 395 518 euros
Résultat d'exploitation	(4 640 874 €)
Résultat financier	(362 388 €)
Résultat courant avant impôts	(5 003 262 €)
Résultat exceptionnel	(1 171 165 €)
Résultat net	(6 253 582 €)

La société **LUXURY DISTRIBUTION CANNES**, société par actions simplifiée au capital de 2 212 500 euros, détenue à 100%, dont le siège social est sis 2 rue de Bassano – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 421 600 024, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Chiffre d'affaires	261 983 €
Résultat d'exploitation	(574 224 €)
Résultat financier	25 344 €
Résultat courant avant impôts	(548 879 €)
Résultat exceptionnel	2 506 819 €
Résultat net	1 632 945 €

La société **FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl,** société à responsabilité limitée au capital de 20 000 CHF, détenue à 100%, dont le siège social est sis 19 quai du Mont Blanc - 1201 Genève, immatriculée au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro 104 128 680, a réalisé les résultats suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017 :

Chiffre d'affaires	261 589 €
Résultat d'exploitation	(1 093 568 €)
Résultat financier	(3 473 €)
Résultat courant avant impôts	(1 097 041 €)
Résultat exceptionnel	(46 319 €)
Résultat net	(1 144 608 €)

Nous vous rappelons que le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

MANDATS SOCIAUX

Nous vous rappelons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 octobre 2017, aux fonctions d'administrateur de Madame Agnès Sarah Espinasse, en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.
En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

Nous vous invitons à consulter en annexe du présent rapport, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, la liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

SEUIL DE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le personnel de la Société ne détient aucune action composant le capital social.

SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous avons donné à votre Commissaire aux Comptes les indications utiles concernant les conventions conclues et poursuivies au cours de l'exercice pour lui permettre de présenter son rapport spécial prescrit par l'article L.225-40 du Code du commerce et nous vous soumettons une résolution relative à l'approbation des termes de son rapport.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En application de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 16 mars 2016 :

Délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire	**Montant maximal de l'augmentation de capital (en Euros)**	**Echéance de la délégation**	**Utilisation des délégations faites par le Conseil d'Administration / Nombre d'actions émises**	**Modalités de détermination du prix**
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (5ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	2 500 000	15 mai 2018	Non utilisée	Actions gratuite et/ ou élévation de la VN des actions existantes.
Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (7ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'Administration

Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (8ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Fixé par le Conseil d'administration
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demandes excédentaires dans le cadre des émissions visées sous les 7ème et 8ème (9ème résolution de l'AGOAE du 16 mars 2016)	50 000 000	15 mai 2018	Non utilisée	Prix égal à celui de l'émission initiale

PROPOSITION DE PROROGATION DE LA DUREE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE ET DE LA PERIODE DE CONVERION DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES EMISES LE 10 JUILLET 2008

Nous vous rappelons que les obligations convertibles en actions (OC) de la Société SMALTO ont été émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008. Chaque Obligation Convertible donnait droit à 1 000 actions de la Société moyennant un prix de souscription de 120 euros. A la suite du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, la parité des OC a été modifiée, de telle sorte qu'une obligation était convertible en 100 actions, moyennant un prix de souscription de 120 euros. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaires du 2 juillet 2013, il a été décidé de proroger la durée de l'emprunt du 24 juillet 2013 au 24 juillet 2018. La date de conversion des obligations a donc également été prorogée de 5 années et la parité de conversion des obligations a été modifiée, afin qu'elle soit fixée à 440 actions pour une Obligation Convertible.

Nous vous rappelons que l'emprunt arrive à échéance le 24 juillet 2018 et nous vous proposons, en conséquence, de proroger une nouvelle fois sa durée de 5 années, soit jusqu'au 24 juillet 2023. La durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, soit le 7ème jour qui précède le terme de l'emprunt, sera donc portée au 13 juillet 2023.

Nous vous précisons néanmoins que ces modifications ne prendront effet qu'après leur autorisation par l'assemblée générale des obligataires également convoquée le 23 février 2018.

PROPOSITION DE PROROGER LA DUREE D'EXERCICE DES BSA EMIS LE 10 JUILLET 2008

Nous vous rappelons que les bons de souscription d'actions (BSA) de la Société SMALTO ont été émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008. Ils ont été attribués gratuitement à

l'ensemble des actionnaires de la Société à raison d'un BSA pour une action de la Société SMALTO, moyennant un prix d'exercice de 0,02 euro. A la suite du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2011, la parité et le prix d'exercice des BSA ont été ajustés, de telle sorte que 10 BSA donnaient ainsi le droit de souscrire à une action de la Société moyennant un prix d'exercice de 0,20 euro. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2013, il a été décidé de proroger de 5 années leur durée d'exercice du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus et de modifier la parité et le prix d'exercice des BSA, de telle sorte que 5 BSA permettent de souscrire à une action nouvelle pour un prix d'exercice de 0,10 euro.

Nous vous rappelons que les BSA émis le 10 juillet 2008 arriveront à échéance le 10 juillet 2018 et nous vous proposons, en conséquence, de proroger à nouveau leur durée d'exercice de 5 années, soit jusqu'au 29 juin 2023.

Nous vous précisons que ces modifications ne prendront effet qu'après leur autorisation par l'assemblée générale des titulaires de BSA également convoquée le 23 février 2018.

* * * *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2017 12	31/03/2016 12	31/03/2015 12	31/03/2014 12	31/03/2013 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 194 960	2 194 960	2 194 760	2 194 460	4 385 896
Nombre d'actions					
ordinaires	21 949 607	21 949 607	21 947 607	21 947 607	21 929 482
à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 101 151	1 438 983	1 655 322	1 836 416	2 008 180
Résultat avant impôt, participation, Dot. Amortissements et provisions	-3 781 863	-25 345	62 937	40 497	99 065
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-62 040	-167	-532 346	-900 273	-948
Résultat net	-3 843 903	-25 510	-469 409	-859 776	98 116
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	-0,175	-0,001	0,003	0,002	0,005
Résultat après impôt, participation, avant Dot. Amortissements et provisions	-0,172	-0,001	-0,021	-0,039	0,004
Résultat après impôt, participation, Dot. Amortissements et provisions					
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	0	3	4	6	8
Masse salariale	13 650	146 609	210 037	214 895	285 558
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociales, œuvres sociales,…)	32 442	83 458	119 549	124 985	158 591

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats de Monsieur Bernard FLOBERT, Président Directeur Général jusqu'au 4 octobre 2017 :

Président Directeur Général de la société: Smalto jusqu'au 4 octobre 2017 ;
Gérant de la société : Pontault DS jusqu'au 4 octobre 2017 ;
Président des sociétés : Advenia Conseil, Société d'Exploitation d'Assistance Financière et de Développement - SEAFD ;
Co-gérant de la société : Francesco Smalto Suisse en faillite depuis le 3 août 2017.

Liste des mandats de Madame Agnès-Sarah ESPINASSE, Président Directeur Général depuis le 4 octobre 2017 :

Président Directeur Général de la société : Smalto depuis le 4 octobre 2017;
Présidente gérante de la société : Esp'as Consult depuis le 6 octobre 2017.

Liste des mandats de Monsieur Alain DUMENIL

Président du Conseil d'Administration des sociétés : Acanthe Développement, Dual Holding jusqu'au 29 juin 2016, Gepar Holding jusqu'au 30 juin 2016 ;
Administrateur des sociétés : Ardor Capital SA, Ardor Investment SA, Cadanor, CiCom, Dual Holding, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Gépar Holding, Smalto ;
Administrateur et Président de la société : Agefi devenue Publications de l'Economie et de la Finance AEF SA ;
Administrateur Délégué des sociétés : Alliance Développement Capital SIIC – ADC SIIC, Design & Création, Ingéfin, Védran ;
Gérant des sociétés : Editions de l'Herne, GFA du Haut Béchignol, Padir, Suisse Design et Création jusqu'au 12 juillet 2016, Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, Suchet, Valor ;
Co-gérant de la société : Francesco Smalto (Suisse) Sàrl jusqu'au 11 janvier 2017.

Liste des mandats de Monsieur Patrick ENGLER

Président Directeur Général et Administrateur de la société : Alliance Finance jusqu'au 7 avril 2017 ;
Directeur Général et administrateur de la société : Acanthe Développement ;
Président du Conseil d'Administration des sociétés : CiCom, Gepar Holding ;
Administrateur des sociétés : Alliance Développement Capital S.I.I.C, Ardor Capital SA, Cadanor, Dual Holding, FIPP, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto ;
Représentant d'une personne morale administrateur dans la société : Alliance Finance jusqu'au 8 avril 2017 ;
Gérant des sociétés : Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Ingénierie, Ingénierie et Gestion, Sep 1.
Co-gérant de la société : Adimm Concept et Gestion jusqu'au 31 août 2016.

Liste des mandats de Madame Laurence DUMENIL

Administrateur des sociétés : Acanthe Développement, Ardor Capital SA, Cadanor, Dual Holding, Fipp, Foncière 7 Investissement, Foncière Paris Nord, Smalto, Zenessa SA.

COMPTES ANNUELS
SMALTO
AU 31 MARS 2017

Bilan actif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2017

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	23 003	23 003		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159		
Autres immobilisations corporelles	145 542	127 750	17 793	17 877
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	20 029 535		20 029 535	20 029 535
Autres immobilisations financières	182 987		182 987	181 078
ACTIF IMMOBILISE	**20 383 227**	**152 912**	**20 230 315**	**20 228 490**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	304 664	147 812	156 851	44 236
Fournisseurs débiteurs				11 549
Personnel				4 525
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	198 884		198 884	224 431
Autres créances	25 885 424	4 673 944	21 211 480	20 479 053
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 676		6 676	
Disponibilités	238 861		238 861	13 189
Charges constatées d'avance	12 647		12 647	57 222
ACTIF CIRCULANT	**26 647 156**	**4 821 757**	**21 825 400**	**20 834 206**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**47 030 383**	**4 974 669**	**42 055 714**	**41 062 696**

Bilan passif

	Net au 31/03/17	Net au 31/03/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 194 961	2 194 961
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 321 537	19 321 537
Réserve légale	64 139	64 139
Autres réserves	2 925 579	2 925 579
Report à nouveau	-93 609	-68 098
Résultat de l'exercice	***-3 845 671***	***-25 511***
CAPITAUX PROPRES	**20 566 936**	**24 412 607**
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	63 519	45 800
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**63 519**	**45 800**
Emprunts obligataires convertibles	10 216 788	10 216 789
Découverts et concours bancaires	*1 234*	*21 804*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 234	21 804
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	10 487 124	5 215 226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	660 169	985 114
Personnel	*5 490*	*6 855*
Organismes sociaux	*9 573*	*20 803*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		*39 338*
Autres dettes fiscales et sociales	*42 761*	*17 949*
Dettes fiscales et sociales	57 824	84 944
Autres dettes	2 121	80 411
DETTES	**21 425 259**	**16 604 289**
TOTAL PASSIF	**42 055 714**	**41 062 696**

COMPTE DE RESULTAT

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2017

	du 01/04/16 au 31/03/17	du 01/04/15 au 31/03/16
PRODUITS		
Production vendue	1 101 151	1 438 983
Autres produits	1 730	16 129
Total	**1 102 881**	**1 455 112**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	1 308 851	1 251 694
Total	**1 308 851**	**1 251 694**
MARGE SUR M/SES & MAT	**-205 970**	**203 418**
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	30 055	16 601
Salaires et Traitements	13 650	146 609
Charges sociales	32 442	83 459
Amortissements et provisions	62 040	168
Autres charges	2	45
Total	**138 189**	**246 882**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-344 158**	**-43 464**
Produits financiers	442 800	414 586
Charges financières	538 601	393 529
Résultat financier	**-95 801**	**21 056**
RESULTAT COURANT	**-439 960**	**-22 408**
Produits exceptionnels	1	
Charges exceptionnelles	3 405 712	3 103
Résultat exceptionnel	**-3 405 711**	**-3 103**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-3 845 671**	**-25 511**

SMALTO

2, rue de Bassano

75116 PARIS

Annexes au 31 mars 2017

Sommaire

Annexes au 31 mars 2017 20

Sommaire 20

1. Faits marquants 22

1.1. Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 22

2. Règles et méthodes comptables 22

2.1.1. Continuité d'exploitation et soutien aux filiales : 22

2.2. Immobilisations corporelles 23

2.3. Immobilisations incorporelles 23

2.4. Immobilisations financières 23

2.5. Créances clients et comptes rattachés 23

2.6. Valeurs mobilières de placement 23

2.7. Provisions pour risques et charges 23

2.8. Recours à des estimations 24

2.9. Chiffre d'affaires 24

2.10. Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi : 24

3. Notes sur le bilan 25

3.1. Immobilisations incorporelles 25

3.2. Immobilisations corporelles 25

3.3. Titres de participation 25

3.4. Autres créances 26

3.5. Charges constatées d'avances 26

3.6. Composition du capital social 26

3.7. Variations des capitaux propres 26

3.8. Information sur les valeurs donnant accès au capital 27
3.9. Provisions pour risques et charges 28
3.10. Emprunts et dettes financières diverses 28
3.11. Etat des créances et des dettes 29

4. Notes sur le compte de résultat 30

4.1. Résultat financier 30
4.2. Résultat exceptionnel 31
4.3. Résultat par action 31

4.3.1. Résultat par action 31
4.3.2. Résultat par action dilué 31

5. Autres informations 31

5.1. Identité de la maison mère 31
5.2. Effectif moyen 31
5.3. Rémunération des organes de direction 31
5.4. Engagements hors bilan 32

5.4.1. Nantissement, Cautions 32
5.4.2. Engagement retraite 32

5.5. Informations relatives aux entreprises liées 32
5.6. Litiges 33

6. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat 34

7. Evènement post-clôture 34

Faits marquants

Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

- La Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Dans son ordonnance rendue le 11 septembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2017.

- Le 28 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes de la Société jusqu'au 28 février 2018, à la suite de la seconde requête déposée par la Société.

Règles et méthodes comptables

- Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC N°2016-07 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

  continuité de l'exploitation,
  permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  indépendance des exercices,
- Donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation et soutien aux filiales :

- Le principal actionnaire s'est engagé à apporter son soutien financier au Groupe et à ne pas demander le remboursement de son compte courant d'ici l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes qui seront clos le 31 mars 2018. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, le principal actionnaire se réserve le droit de demander le remboursement de son compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

- La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2018 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants sans que cela mette en péril les sociétés.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport.
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	3 à 6 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans pour les logiciels.

Immobilisations financières

- Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.
- La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

Créances clients et comptes rattachés

- Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

- Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Pour la détermination du résultat de cession les titres les plus anciens sont réputés sortis les premiers selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.
- Lorsque la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

- Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une

obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

Recours à des estimations

- Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.
- La Direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.
- Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, la valorisation des créances ainsi que le montant des provisions pour risques et charges.

Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé de refacturations de charges à ses filiales. Il est comptabilisé lors de la réalisation des prestations effectuées pour le compte de ces dernières.

Information sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :

- Aucune créance de CICE n'a été comptabilisée lors de cet exercice car les salariés restants avaient une rémunération supérieure au plafond permettant de bénéficier du CICE.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels.

Nature immobilisations	Valeurs brutes (K€)				Amortissements (K€)				VNC
	Ouverture	Acquisition	Cession	Fin période	Ouverture	DAP	RAP	Fin période	
Concessions Brevets droits licences	23	0		23	23	0	0	23	0
Total Immobilisations incorporelles	**23**	**0**	**0**	**23**	**23**	**0**	**0**	**23**	**0**

Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont principalement des agencements, du mobilier et du matériel de bureau.

	Valeurs brutes (K€)				**Amortissements (K€)**				**VNC (K€)**
Actifs corporels	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin de période	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin de période	
Matériel et outillage	2			2	2			2	0
Installations agencement	10			10	10			10	0
Matériel de bureau et informatique	109			109	109			109	0
Mobilier de bureau	26			26	9			9	18
TOTAL GENERAL	**148**	**0**	**0**	**148**	**130**	**0**	**0**	**130**	**18**

Titres de participation

Les titres de participation se décomposent comme suit :

en K€	31/03/2016	Acquisitions	Cessions	31/03/2017
Francesco Smalto International SAS	17 817			17 817
Luxury Distribution Cannes SAS	2 213			2 213
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	0			0
Total	**20 030**	**0**	**0**	**20 030**

Votre société a tiré toutes les conséquences comptables de la liquidation de sa filiale Francesco Smalto (Suisse) Sàrl le 3 août 2017 : la créance en compte courant a été comptabilisée en perte à la présente clôture.

La société Francesco Smalto International SAS a une situation nette comptable inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cependant des survaleurs latentes existent sur les actifs incorporels de cette filiale (fonds de commerce, droit au bail, marque). Ainsi, l'actif net

réévalué de cette filiale ressort supérieur à la valorisation de ses titres au bilan de Smalto. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de la société.

Suite à la cession du droit au bail de la filiale Luxury Distribution Cannes, aucune décision n'a été prise quant à sa réorganisation.

Autres créances

- Les autres créances à l'actif du bilan, à la clôture de l'exercice sont composées des comptes courants (et de leurs intérêts) sur les sociétés filiales :
  - FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL (FSI) pour 21133 K€,
  - FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl pour 4 669 K€ en valeur brute.
- Le compte courant de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl est entièrement déprécié (4 669K€) du fait de la mise en liquidation de la société le 3 août 2017

Charges constatées d'avances

- Elles s'élèvent à 12,6 K€ et concerne à 100% le poste de charges d'assurance.

Composition du capital social

- Au 31 mars 2017, le capital social entièrement libéré se compose de 21 949 607 actions d'une valeur nominale de 0,10€.

-

Variations des capitaux propres

Postes	**Montant**			
	Début période	Affectation résultat n-1	Autres variations	Fin de période
Capital	-2 194 961			**-2 194 961**
Primes d'émission, fusion, apport	-14 704 278			**-14 704 278**
Primes de fusion	-4 617 259			**-4 617 259**
Réserve légale	-64 139			**-64 139**
Autres réserves facultatives	-2 925 579			**-2 925 579**
Report à nouveau Débiteur	68 098	25 511		**-93 609**
Résultat de l'exercice	25 511	--25 511	-3 845 671	**3 845 671**
Total capitaux propres	**- 24 412 607**	**0**	**3 845 671**	**- 20 566 936** *0*
Total	**- 24 412 607**	**0**	**3 845 671**	**-20 566 936**

Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0,02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 Bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018.
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120 € de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960 € remboursables. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, aucune obligation n'avait été convertie. La conversion peut être effectuée jusqu'au 17 juillet 2018.

- Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

Bons de souscription d'actions

- Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4 qu'en « *cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après* ».

- Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

- Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

- En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

  - D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
  - D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0,20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

- Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « *cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse* ».

- Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

- Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

- En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

  - La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
  - De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
  - D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

<u>Provisions pour risques et charges</u>

- Ce poste correspond à l'unique litige de la société avec Monsieur Philippe De Vilmorin. La provision en début d'exercice était de 45,8 K€ auquel a été ajoutée la somme de 17 718,94 € en complément du montant de la condamnation (cf. point 6.6).

-

<u>Emprunts et dettes financières diverses</u>

- Ce poste est composé exclusivement d'emprunts et dettes contractés auprès d'entreprises ou de parties liées :

  - Société Cadanor pour 7 783 K€,

- Société Pontault DS pour 728 K€,
- Société Luxury Distribution Cannes pour 1 977 K€.

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES (en K€)	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'un an*
Prêts			
Autres immobilisations financières	0	0	0
Autres créances clients	305	305	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	5	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	199	199	0
Etat, autres collectivités : divers	16	16	
Groupe et associés	25 808	0	25 808
Débiteurs divers	69	69	0
Charges constatées d'avance	13	13	0
TOTAL GENERAL	**26 408**	**605**	**25 808**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
Prêts et avances consentis aux associés	0		

ETAT DES DETTES (en K€)	*Montant brut*	*1 an au plus*	*plus d'1 an,-5 ans*	*plus de 5 ans*
Emprunts obligataires convertibles	10 217	217	10 000	0
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1	1	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	660	660	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15	15	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	43	43	0	0
Autres dettes	2	0	0	0
Groupe et associés	10 487	0	10 487	0
TOTAL GENERAL	**21 425**	**936**	**20 487**	**0**
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	0			

Notes sur le compte de résultat

- Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1 101 K€ en baisse de 24%. Il est composé de trois éléments :
    - les refacturations auprès des sociétés du groupe des frais inhérents à son activité de gestion administrative et financière (en baisse de 97,87%).
    - les refacturations des locations immobilières (en augmentation de 1,52%),
    - les refacturations des assurances Groupe (en augmentation de 4,64%),

- Les autres achats et charges externes sont en augmentation de 4,57% et s'établissent à
1 309 K€. Les différentes variations sont les suivantes :
    - les locations immobilière et charges locatives augmenté de 0,64% et ressortent à 991 K€,
    - les charges d'assurances (137 K€) en augmentation de 27,43%,
    - le poste « Honoraires » (69 K€)est en baisse de 31%,
    - le personnel extérieur à l'entreprise présente une augmentation de charge de
    47 K€ (charge de 38 K€ cet exercice contre un crédit de 9 K€ le précédent exercice),
    - les Frais bancaires ont baissés de 53.81%, soit une charge de 10 K€.

- Les Impôts et taxes ressortent à 30 K€ soit une augmentation de 81% en provenance de la CET.

- Les salaires et charges sociales ont baissé de 80% passant de 230 K€ à 46 K€ à la suite des départs de personnel non remplacé.

Résultat financier

- Le résultat financier au 31 mars 2017 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Produits des intérêts sur comptes courants	443
Charges d'intérêts sur emprunt obligataire	-300
Charges d'Intérêts sur comptes courants	-151
Perte de change	-88
Résultat Financier	**-96**

Résultat exceptionnel

- Le résultat exceptionnel (-3 406 K€) résulte hormis diverses pénalités de la 3 368 K€ pour la dépréciation du compte courant et des intérêts liés à la filiale suisse (3 368 K€) consécutivement à la mise en liquidation de cette société.

Résultat par action

Résultat par action

- Le résultat net de l'exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017 est de (3 845 671) €. Le capital social est constitué de 21 949 607 actions ordinaires.
- Le résultat par action négatif ressort à (- 0,175 €).

Résultat par action dilué

Les bons de souscription d'actions et les obligations convertibles en actions, décrits dans la note 4.8, constituent des instruments potentiellement dilutifs.
Toutefois en présence d'une perte, le calcul d'un résultat par action dilué n'a pas de pertinence économique.

Autres informations

Identité de la maison mère

- La société SMALTO SA est la société tête de groupe de l'ensemble consolidé SMALTO. Son siège social est situé 2 rue de Bassano 75116 PARIS (RCS 338 189 095).

Effectif moyen

- Il n'existe plus aucun effectif salarié au 31 mars 2017.

Rémunération des organes de direction

- Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux mandataires sociaux.

•

Engagements hors bilan

Nantissement, Cautions

Engagements donnés :

En K€	31-mars-17
	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	
Privilèges Organismes sociaux	8
Sous-total	**8**

En K€	Post 31 mars 2017
	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36
Privilèges Organismes sociaux	
Sous-total	36

En K€	SMALTO
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36
Privilèges Organismes sociaux	8
Total	**43**

Engagement retraite

• Les indemnités de départ à la retraite (IDR) n'ont plus lieu d'être en l'absence de personnel.

Informations relatives aux entreprises liées

Bilan	**Autres**
Actif	K€
Titre de participation	
Dépôt de Garantie	183
Clients & comptes rattachés	258
Autres créances	215
Passif	
Dettes fournisseurs	660
Autres dettes	7 783
Compte de résultat	K€
Charges d'exploitation	1 447
Produits d'exploitation	
Charges financières	113
Produits financiers	

Le Groupe SMALTO est constitué des sociétés SMALTO SA, Francesco Smalto International SAS, Luxury Distribution Cannes SAS, Smalto Genève Sarl et SC Pontault DS. Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11.

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

Litiges

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.
L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a également été prorogé au 16 février 2018.

Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)					
Francesco Smalto International	11 272 671 € -9 956 151 €	100%	17 817 034 € 17 817 034 €	21 133 309 €	8 395 518 € -5 792 761 €
Luxury Distribution Cannes	2 212 500 € 2 034 961 €	100%	2 212 500 € 2 215 500 €		261 983 € 1 632 945 €
Smalto (Suisse) Sàrl	20 000 CHF -5 824 933 CHF	100%	1 € 1 €	4 668 944 0 €	279 038 CHF -1 212 009 CHF
Participations (10 à 50%)					
Autres Titres					

(1) y compris résultat de l'exercice

Evènement post-clôture

Le Tribunal de Première Instance du canton de Genève a prononcé la liquidation de la société Francesco Smalto (Suisse) Sàrl, le 3 août 2017.

Lors du Conseil d'Administration de la société SMALTO en date du 4 octobre 2017, Madame Agnès-Sarah Espinasse a été cooptée en qualité de nouvel Administrateur et de Président Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.

Etats financiers consolidés
Du Groupe SMALTO

Pour l'exercice clos
au 31 mars 2017

Sommaire

Note 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE....44
Note 1.1 Présentation du groupe et historique....44
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes. 45
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice....45
Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture....45
Note 1.3 Soutien aux filiales....45
Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2017....46
Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2017....46
Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2017....46
Note 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES....47
Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2017....47
Note 2.1.1 Première consolidation....47
Note 2.1.2 Consolidation....48
Note 2.1.3 Conversion....48
Note 2.2 Ecart d'acquisition....48
Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles....49
Note 2.4 Immobilisations financières....50
Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés....50
Note 2.6 Stocks....50
Note 2.7 Dépréciation d'actifs....51
Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements....51
Note 2.9 Impôts différés....53
Note 2.10 Provisions....53
Note 2.11 Emprunts....53
Note 2.12 Chiffre d'affaires....53
Note 2.13 Résultat financier....53
Note 2.14 Résultat exceptionnel....54
Note 2.15 Résultat par action....54
Note 2.16 Crédit Impôt recherche....54
Note 2.17 Méthodes préférentielles....54
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN....55
Note 3.1 Immobilisations incorporelles....55
Note 3.2 Immobilisations corporelles....56
Note 3.3 Immobilisations financières....56
Note 3.4 Stocks et en-cours....56
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements....57
Note 3.6 Créances et Dettes....57
Note 3.6.1 Créances....57
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes....58
Note 3.7.1 Echéances des créances....58
Note 3.7.2 Echéances des dettes....58
Note 3.8 Comptes de régularisation....59
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs....59
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs....59
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette....60

Note 3.10 Capitaux propres....60
Note 3.11 Provisions pour risques et charges....60
Note 3.12 Dettes financières....62
Note 3.13 Impôts différés....62
Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :....62
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :....63
Note 3.13.3 Preuve d'impôts....63
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT....64
Note 4.1 Chiffre d'affaires....64
Note 4.2 Résultat d'exploitation....65
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation....65
Note 4.4 Résultat financier....66
Note 4.5 Résultat exceptionnel....66
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital....67
Note 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS....68
Note 6 LITIGES....68
Note 6.1 Litiges fiscaux....68
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes....68
Note 6.1.2 Francesco Smalto International....69
Note 6.2 Autres litiges....70
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN....70
Note 7.1 Engagements donnés....70
Note 7.2 Engagements reçus....71
Note 7.3 Entreprises Liées....71
Note 8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES....71

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2017	31/03/2016
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	8 547	12 637
2) Autres produits d'exploitation		565	172
3) Achats consommés		-5 041	-6 417
4) Charges de personnel		-4 366	-5 082
5) Autres charges d'exploitation		-4 202	-4 148
6) Impôts et taxes		-190	-154
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-1 863	-1 114
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	**-6 551**	**-4 107**
1) Produits financiers		99	312
2) Charges financières		-522	-379
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	**-424**	**-68**
III - RESULTAT COURANT		**-6 975**	**-4 174**
1) Produits exceptionnels		2 535	
2) Charges exceptionnelles		-1 650	-672
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	**884**	**-672**
Impôts sur les bénéfices		405	660
Impôts différés		-483	-41
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		**-77**	**618**
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		**-6 013**	**-5 465**
Amortissement écart d'acquisition		-640	-144
RESULTAT NET (Part du groupe)		**-6 653**	**-5 609**

Résultat par action			
Nombre d'action		**21 949 607**	**21 949 607**
Résultat net par action		**-0,303**	**-0,256**
Résultat dilué par action			
Nombre dilué d'action	Note (4.6)	**79 209 315**	**79 209 315**
Résultat net dilué par action		**-0,080**	**-0,067**

Bilan consolidé

(en K€)

Actif	Note	MONTANTS BRUTS au 31/03/17	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/17	MONTANTS Nets au 31/03/17	MONTANTS Nets au 31/03/16
Ecarts d'acquisition	(3.1)	**1 440**	**1 440**	**0**	**640**
1) Concessions et brevets		2 254	554	1 701	227
2) Droit au bail		9 209	374	8 835	9 201
3) Autres immobilisations incorporelles		3 132		3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	**14 595**	**928**	**13 667**	**12 559**
1) Installations techniques		104	104	1	1
2) Autres immobilisations corporelles		4 671	4 563	109	181
3) Immobilisations corporelles en cours				0	3
Immobilisations corporelles	(3.2)	**4 776**	**4 666**	**109**	**184**
1) Autres immobilisations financières		467		467	476
Immobilisations Financières	(3.3)	**467**		**467**	**476**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**21 277**	**7 034**	**14 243**	**13 859**
1) Stocks Matières Premières		499	110	389	572
2) Stocks d'encours		40	7	33	22
3) Stocks de pdts interm.& finis		263	108	155	130
4) Stocks de marchandises		2 922	673	2 249	3 326
Stocks et encours	(3.4)	**3 724**	**898**	**2 826**	4 049
Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	6 122	4 528	1 594	5 473
Créances clients et comptes rattachés		**6 122**	**4 528**	**1 594**	**5 473**
1) Créances fiscales et sociales	(3.6.1)	1 061		1 061	820
2) Débiteurs divers	(3.6.1)	1 118	5	1 113	550
3) Créances fiscales IS	(3.6.1)	485		485	564
4) Impôts différés actifs	(3.13)	0		0	13
5) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	230		230	306
Autres créances et comptes de régularisation		**2 895**	**5**	**2 890**	**2 253**
1) Valeurs mobilières de placements		64	50	14	12
2) Disponibilités		655		655	437
Trésorerie	(3.9)	**719**	**50**	**669**	**448**
TOTAL ACTIF CIRCULANT		**13 460**	**5 480**	**7 980**	**12 224**
TOTAL ACTIF		**34 738**	**12 514**	**22 223**	**26 082**

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	Note	MONTANTS au 31/03/2017	MONTANTS au 31/03/2016
1) Capital		2 195	2 195
2) Primes sur le capital		19 322	19 322
3) Réserves		-20 938	-15 329
4) Ecart conversion		-1 290	-1 181
CAPITAL ET RESERVES		**-712**	**5 007**
RESULTAT DE L'EXERCICE		-6 653	-5 610
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	**-7 365**	**-603**
1) Provisions impôts différés	(3.13)	914	1 045
2) Provision pour impôts		0	364
3) Provision pour risques & charges	(3.11)	859	832
PROVISIONS		**1 774**	**2 242**
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	10 000	10 000
2) Autres Dettes financières courantes	(3.12)	2	2
3) Concours bancaires courants	(3.9)	272	249
4) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	222	217
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**10 496**	**10 468**
1) Fournisseurs	(3.6.2)	4 293	5 473
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		**4 293**	**5 473**
1) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	309	313
2) Dettes fiscales et sociales	(3.6.2)	4 719	3 630
3) Comptes courants		7 809	4 426
4) Dettes diverses	(3.6.2)	189	110
5) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)		24
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		**13 026**	**8 502**
TOTAL DETTES		**27 815**	**24 443**
TOTAL PASSIF		**22 223**	**26 082**

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2017	31/03/2016
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	**-6 653**	**-5 610**
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dotations aux Amortissements et provisions	1 230	483
Reprises des Amortissements et provisions	-96	-122
Plus et moins values de cession	-2 500	
Impôts différés	-484	-41
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**-8 503**	**-5 290**
Variation des frais financiers	**6**	**-1**
Variation nette exploitation	**1 588**	**355**
Var° de stock	1 228	1 135
Var° des Créances d'exploit°	1 440	-1 028
Var° des Dettes d'exploit°	-1 080	248
Variation nette hors exploitation	**4 591**	**4 893**
Var°des créances hors exploitation	215	-44
Var°des dettes hors exploitation	4 324	5 399
Var°des comptes de liaison		
Charges et produits constatés d'avance	51	-462
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**6 184**	**5 247**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-2 318**	**-43**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles		
Décaisst / acquisition immos corporelles	2	-26
Encaisst / cession d'immos corp et incorp	2 500	
Décaisst / acquisition immos financières	-9	
Encaisst / cession immos financières	21	3
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**2 514**	**-24**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Encaissements provenant d'obligations détenues par le Groupe		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		-11
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**0**	**-11**
VARIATION DE TRESORERIE	**196**	**-78**
Incidences des variations de taux de change	2	-3
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	**199**	**281**
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	**397**	**199**

(1) La trésorerie est constituée au bilan des postes VMP et disponibilités de l'actif et des concours bancaires au passif.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	**Capitaux Propres part groupe**	Intérêts minoritaires	**Capitaux Propres consolidés**
Valeurs au 31/03/2016	**2 195**	**19 322**	**-15 329**	**-5 610**	**-1 181**	**-603**		**-603**
Variation Ecart conversion					-109	**-109**		**-109**
Résultat de l'exercice				-6 653		**-6 653**		**-6 653**
Mouvements / réserves conso			-5 610	5 610		**0**		**0**
Valeurs au 31/03/2017	**2 195**	**19 322**	**-20 939**	**-6 653**	**-1 290**	**-7 365**		**-7 365**

(1) Les écarts de conversion correspondent à la conversion des comptes de la filiale Suisse (FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl) en monnaie de consolidation, au taux de clôture pour le bilan et taux moyen pour le compte de résultat.

Annexes

Groupe SMALTO

_____

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2017

_____

NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.

- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :

  - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».

  - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».

- **Les licences :** SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (4 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Note 1.2.1.1 Report Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Nous vous précisons que la Société a déposé auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris une requête en vue du report de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Dans son ordonnance rendue le 11 septembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2017.
Le 28 novembre 2017, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes de la Société jusqu'au 28 février 2018, à la suite de la seconde requête déposée par la Société.

Le 22 juin 2016, la Société a cédé le droit au bail de la boutique situé 3 boulevard de la Croisette à Cannes à la société Finamas.

Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Le 3 août 2017, la filiale Franscesco Smalto Suisse Sarl a été liquidée par le Tribunal d'Instance de Genève. SMALTO SA en a tiré toutes les conséquences dans l'établissement de ses comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2017 : les comptes de la filiale ont été retenus en valeur liquidative.

Lors du Conseil d'Administration de la société SMALTO en date du 4 octobre 2017, Madame Agnès-Sarah Espinasse a été cooptée en qualité de nouvel Administrateur et de Président Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Bernard Flobert, démissionnaire.

Note 1.3 Soutien aux filiales

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et de la société Francesco Smalto Suisse Sàrl et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés sons soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2018 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, Smalto se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants dans que cela mette en péril les sociétés.

Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2017

Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2017

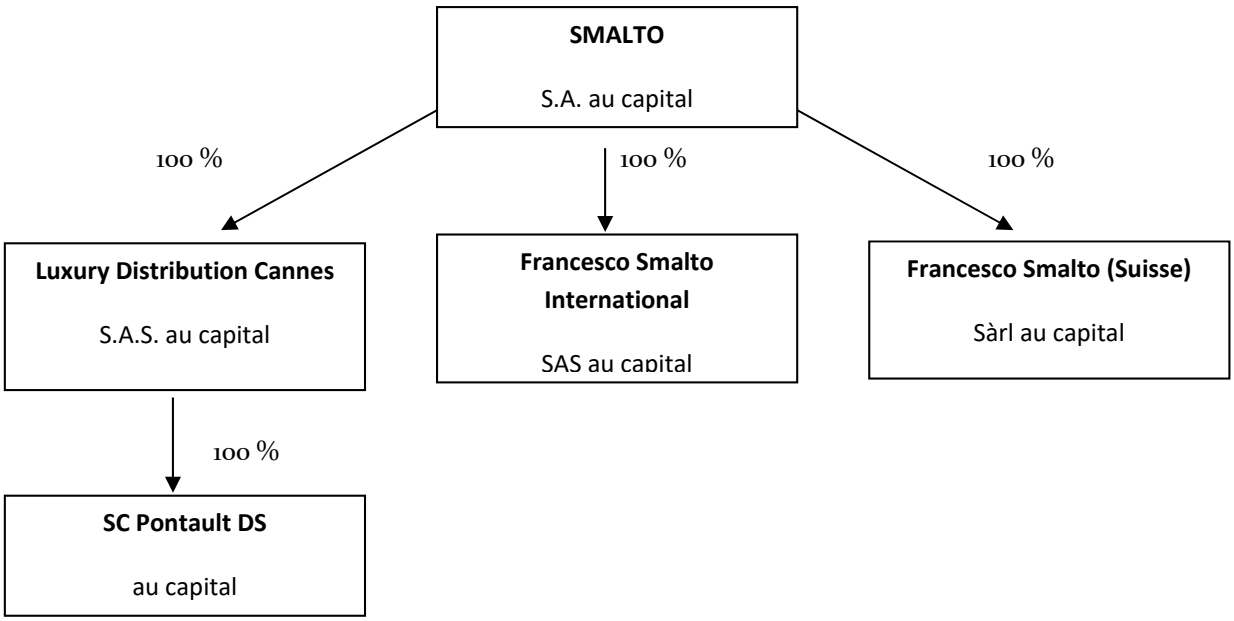

Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2017

Nom	31 mars 2017				31 mars 2016			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions des règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 et n°2015-07 du 23 novembre 2015 afférents à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2017

Note 2.1.1 Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date de l'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 2.1.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2017, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2016. Cette filiale n'ayant plus d'activité opérationnelle et n'ayant aucun impact significatif sur les comptes du Groupe, il a été décidé d'intégrer ses comptes au 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 2.1.3 Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.2 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilé entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 2.7.

Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entrainerait la constatation d'une provision ;

- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée ;

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels, brevets, marques et autres droits.

Le groupe ne dispose d'aucun frais de développement dans ses comptes consolidés au 31 mars 2017.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	**Mode**	**Durée probable d'utilisation**
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.6 Stocks

Valeur brute :

Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations :

Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Note 2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;

- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;

- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.9 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.11 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Note 2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.13 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.14 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.15 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.16 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, le crédit impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation. A la présente clôture, aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé.

Note 2.17 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/17	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/17	Valeurs Nettes au 31/03/16
Ecarts d'acquisition	1 440	1 440	0	640
Concessions, brevets, licences	2 254	554	1 701	227
Droit au bail	9 209	374	8 835	9 201
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**14 595**	**928**	**13 667**	**12 559**

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-16	13 087	528	12 559
Augmentations	1 500	400	1 100
Diminutions	0	0	0
Ecarts de change	8	0	8
31-mars-17	**14 595**	**928**	**13 667**

L'écart d'acquisition provient de l'acquisition de la société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Il était amorti sur 20 ans. Lors de la clôture des comptes du 31/03/2013, la durée d'amortissement avait été revue et l'amortissement réalisé sur 10 ans.

Compte tenu de la liquidation de Franscesco Smalto Suisse Sarl indiquée en évènement post clôture ci-avant, l'écart d'acquisition a été totalement déprécié au 31 mars 2017. L'impact négatif est de 640 K€.

Les droits au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8,5 M€, la boutique cours de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€ et la boutique de Genève pour 0,4 M€, ce dernier étant totalement déprécié.
Les boutiques de François 1er et de Bordeaux avaient fait l'objet d'une évaluation en 2015 par un expert immobilier indépendant.
Au 31 mars 2017, la valeur de ces actifs a été estimée sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de réorganisation de l'activité.

Les concessions, brevets et licences s'élèvent à 1,7 M€ dont 1,5 M€, de droit d'exploiter la marque en Chine (amortissable sur 20 ans à partir du 01/04/2017).

Les autres actifs incorporels pour 3, 1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/17	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/17	Valeurs Nettes au 31/03/16
nstallations tech, mat et outillages ind.	104	104	1	1
Autres immobilisations corporelles	4 671	4 563	109	181
Immobilisations en cours				3
MMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 776**	**4 666**	**109**	**184**

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-16	**4 773**	**4 589**	**184**
Augmentations		77	-77
Diminutions	-3		-3
Ecart de change	5		5
31-mars-17	**4 776**	**4 666**	**109**

Note 3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (183 K€), FSI (159 K€) et Francesco Smalto Suisse (124 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2017 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/17	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/17	Valeurs Nettes au 31/03/16
Matières premières	499	110	389	572
En cours biens	40	7	33	22
Produits finis	263	108	155	130
Marchandises	2 922	673	2 249	3 326
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	**3 724**	**898**	**2 826**	**4 049**

Les stocks en valeur brute s'élèvent à 3 724 K€ au 31 mars 2017 versus 4 581 K€ au 31 mars 2016.

La société FSI détient la plus grande part du Stock du groupe à hauteur de 2,6 M€, soit 93 % du stock brut global au 31/03/2017.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0,636 € pour une valeur brute totale de 62 K€ et une valeur nette de 12 K€. La dépréciation a été calculée sur la base du taux moyen du mois précédent la clôture. Conformément à leur affectation, ces actions propres ne sont pas éliminées dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2017 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/17	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/17	Valeurs Nettes au 31/03/16
Clients	6 122	4 528	1 594	5 473
TOTAL CREANCES CLIENTS	**6 122**	**4 528**	**1 594**	**5 473**
Créances sociales	44		44	23
Créances fiscales	1 017		1 017	797
Créances fiscales d'IS	485		485	564
Débiteurs divers	1 118	5	1 113	550
TOTAL AUTRES CREANCES (*)	**2 665**	**5**	**2 660**	**1 934**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€) société ayant fait l'objet d'une TUP en 2008 au profit de FSI, et de crédits d'impôt recherche (200 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA et de CICE.

La créance de Carry back fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale. La provision pour risques d'irrécouvrabilité de cette créance a été reprise sur l'exercice compte tenu de ce nantissement.

Note 3.6.2 Dettes

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Fournisseurs et comptes rattachés	4 293	5 473
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**4 293**	**5 473**
Avances et acomptes reçus	309	313
Dettes sociales	1 192	1 203
Dettes fiscales	3 527	2 427
Comptes courants créditeurs	7 809	4 426
Dettes diverses	189	110
TOTAL AUTRES DETTES (*)	**13 026**	**8 478**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)

Les dettes fiscales sont constituées de TVA, CET et diverses taxes. Le compte courant concerne la société Cadanor SA.

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2017
Clients	3 555	2 567	6 122
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	**3 555**	**2 567**	**6 122**
Créances sociales	44		44
Créances fiscales	1 017		1 017
Créances fiscales d'IS		485	485
Débiteurs divers	1 118		1 118
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	**2 180**	**485**	**2 665**

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2016
Clients	5 473	3 290	8 762
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	**5 473**	**3 290**	**8 762**
Créances sociales	23		23
Créances fiscales	997		997
Créances fiscales d'IS		364	364
Débiteurs divers	690	5	695
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	**1 710**	**369**	**2 079**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)

La créance de carry-back est à plus d'un an car elle a fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	4 293		4 293
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**4 293**		**4 293**
Avances et acomptes reçus	309		309
Dettes sociales	1 192		1 192
Dettes fiscales	3 527		3 527
Comptes courants créditeurs	7 809		7 809
Dettes diverses	189		189
TOTAL AUTRES DETTES (*)	**13 026**		**13 026**

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	5 473		5 473
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**5 473**		**5 473**
Avances et acomptes reçus	313		313
Dettes sociales	1 203		1 203
Dettes fiscales	2 427		2 427
Comptes courants créditeurs	4 426		4 426
Dettes diverses	110		110
TOTAL AUTRES DETTES (*)	**8 478**		**8 478**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2017, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
ACTIF		
Charges constatées d'avance	230	306
TOTAL Comptes de régularisation actif	**230**	**306**

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2017, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
PASSIF		
Produits constatés d'avance		24
TOTAL Comptes de régularisation passif	**0**	**24**

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2017, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Valeurs mobilières de placement	14	12
Disponibiltés	655	437
Concours bancaires courants (1)	-272	-249
TOTAL Trésorerie nette	**397**	**199**

(1) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2017, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

	31/03/2017
Capital social	**2 195**
Nombre d'actions	21 947 607
Valeur nominale (regroupement)	0,10

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2017 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	A Nouveau au 31/03/2016	Augmen-tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2017
Prov. autres risques	546	106		-96	556
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	287	54		-37	304
TOTAL Provisions pour risques et charges	**832**	**160**	**0**	**-133**	**860**

Les « provisions autres risques » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux, à des litiges commerciaux avec des fournisseurs et à un litige avec un ancien bailleur.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2017 sont d'un montant de 304 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 1.39% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%) ;
  Table de mortalité année INSEE TD-TV 12-14;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrée dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Emprunts obligataires convertibles (1)	10 000	10 000
Dettes financières diverses	2	2
Total Intérêts courus non échus	222	217
Concours bancaires courants	272	249
TOTAL Emprunts et dettes financières	**10 496**	**10 468**

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-16	10 468
Augmentations	29
Diminutions	0
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-17	**10 496**

(En K€)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Total**
Emprunts obligataires convertibles	0	10 000		**10 000**
Dettes financières diverses	2			**2**
Total Intérêts courus non échus	222			**222**
Concours bancaires courants	272			**272**
TOTAL Emprunts et dettes financières	**496**	**10 000**		**10 496**

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2017	31/03/2016
Impôt courant	405	660
Impôts différés	-483	-41
Charge effective d'impôt	-77	619

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés consolidés au bilan :

En K€	31/03/2017	31/03/2016
Deficits reportables activés	1 100	1 309
Marge en stock	-	55
Provision pour indemnité de départ	84	95
Différences temporaires	4	10
Réévaluation actif incorporels	- 2 102	- 2 502
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 914	- 1 033
Impôts différés actifs	-	13
Impôts différés passifs	- 914	- 1 045
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 914	- 1 033

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 29 189 K€ pour la France. Les déficits de la filiale suisse sont perdus compte tenu de sa liquidation prononcée le 3 août 2017.

La société considère que les impôts différés actifs ont une échéance liée au dénouement de la réévaluation des actifs incorporels.

Note 3.13.3Preuve d'impôts

En K€	**BASE AU 31/03/2017**	**BASE AU 31/03/2016**
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-6 013	-5 466
Charge d'impôt effective	-77	618
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-6 090	-4 848
Taux d'imposition	33%	33%
Impôt théorique	2 030	1 616
Différence taux imposition	3	18
Crédit impôt recherche	-79	121
Déficits reportables de l'exercice non activés	-2 259	-1 227
Déficits reportables utilisés non activés à l'ouverture	334	
Différences permanente	49	-1 148
Autres	-1	2
Charge d'impôt effective	77	-618
Taux d'impôt effectif	-1%	13%

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 4 magasins en propre (François 1er, Bordeaux, Cannes et Genève),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16	Evolution en %
1) Négoce	2 178	4 346	-50%
2) Retail	4 295	4 734	-9%
3) Couture	1 953	2 775	-30%
4) Autre	121	782	-85%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 547**	**12 637**	**-32%**

Le Chiffre d'affaires Autre porte essentiellement sur les produits de licences.

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 32 %.

La baisse du chiffre d'affaires du Négoce est liée à la fermeture de corners et à des livraisons moins importantes de nos clients wholesale.

Le Retail est en baisse de 9% compte tenu d'une activité moindre notamment sur la boutique de François 1er et la fin d'activité de la boutique de Cannes.

L'activité Couture présente une baisse de 30%, principalement due au non-renouvellement de commandes de clients étrangers.

La baisse du chiffre d'affaires « Autres » est essentiellement liée à la non reconduction de certains contrats de licences.

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2017	Valeurs au 31/03/2016
1) Ventes de marchandises	6 446	9 089
2) Ventes de produits	1 954	2 761
4) Ventes de services	147	787
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	**8 547**	**12 637**
1) Production stockée	151	-6
3) Subventions		
4) Reprises amortissements et provisions	227	128
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de charges)	186	50
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	**9 111**	**12 809**
1) Achats de marchandises	-3 346	-4 349
2) Achats de matières	-366	-570
3) Variation de stocks	-1 015	-1 086
4) Achats de sous-traitance	-212	-269
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-103	-144
III - ACHATS	**-5 041**	**-6 418**
1) Autres achats et charges externes	-1 953	-1 800
2) Impots et taxes	-190	-154
3) Charges de personnel	-4 366	-5 082
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-1 863	-1 115
5) Autres charges d'exploitation	-192	-157
6) Autres services extérieurs	-2 057	-2 191
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-15 663**	**-16 916**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-6 551**	**-4 107**

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Total dotation aux amortissements	98	153
Total dotation aux provisions (1)	1 765	961
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	**1 863**	**1 114**
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions	227	128
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	**227**	**128**
Total	**1 636**	**986**

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (405 K€), dépréciations des clients (829 K€) et dépréciation du droit au bail de la filiale suisse (369 K€).

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Gains de change	96	312
Reprise sur provision financière	3	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**99**	**312**
Dotation aux prov. & amort. financiers		-6
Intérêts et charges financiers (1)	-435	-374
Pertes de change	-87	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**-522**	**-380**
RESULTAT FINANCIER	**-424**	**-68**

(1) comprenant le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2017 et 2016.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/17	Valeurs au 31/03/16
Produits de cession d'immo. Incorporelles (1)	2 500	
Autres produits exceptionnels	35	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**2 535**	**0**
Charges sur opération de gestion (2)	-1 205	-672
Autres charges exeptionnelles (3)	-37	
Dotations amortissements et provisions except. (4)	-409	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**-1 651**	**-672**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**884**	**-672**

(1) Prix de cession du droit au bail de Luxury Distribution Cannes,
(2) dont 645 K€ d'intérêts de retard sur litige Baronet, 194 K€ de pénalités et amendes fiscales et diverses,
257 K€ de litiges avec des salariés et 62 K€ de provisions sur stocks de la filiale suisse,
(4) Provision de la créance sur Franscesco Smalto Suisse.

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.

- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;

De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;

D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 949 607,
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 593 188 (en tenant compte de 1 618 060 BSA déjà exercés à fin mars 2017) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 209 315 actions.

Le résultat net consolidé recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 6 655 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 300 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de – 6 255 K€.

Le résultat consolidé par action dilué s'élève donc à environ - 0,084 euro pour 79 209 315 actions.

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2017	31/03/2016
Smalto	0	4
FSI	66	77
Luxury Distribution Cannes	2	4
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	1	2
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	**69**	**87**

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Au titre de ce contrat, la société INGENIERIE a facturé 60 K€ HT au cours de l'exercice.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1 Litiges fiscaux

Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes

La Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur la période du 1er janvier 2002 au 31 mars 2006. Suite à ce contrôle l'administration fiscale a émis, les 21 décembre 2016 et 16 mai 2007, deux propositions de rectification qui ont conduit à trois catégories de rectifications.
Le sujet majeur de redressement est une insuffisance de marge réalisée par la Société. L'administration fiscale a appliqué une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique, considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.
L'administration fiscale a émis des avis de mise en recouvrement en matière d'impôt sur les sociétés (amende) pour 1 694 K€ et en matière de TVA (droits, intérêts et majoration) pour un montant de 398 K€.

En octobre 2013, la société a obtenu des dégrèvements de 255 K€ en matière d'impôts sur les sociétés et de 5,5 K€ de TVA.

Suite à l'audience du 23 juin 2016, le Tribunal Administratif de Nice a rendu un jugement en date du 31 août 2016 par lequel il a confirmé le dégrèvement de 255 K€ en matière d'impôt sur les sociétés et de 5,5K€ sur les rappels de TVA. Il décharge également la Société de la majoration exclusive de bonne foi de 40 % sur le rappel de TVA de 10 K€ et à concurrence de 51 K€ sur l'amende pour distribution occulte.

La requête présentée a en revanche été rejetée pour ce qui concerne le solde des amendes et impositions mises à la charge de la société.

Une requête introductive d'instance a été présentée devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille le 27 octobre 2016. L'administration a présenté son mémoire en défense en date du 10 mars 2017. Le 22 septembre 2017, la Société a déposé son mémoire de réplique afin de maintenir sa contestation. La décision de la cour devrait être rendue courant 2018.

Sur la base des premiers dégrèvements déjà obtenus, la Société, assistée du cabinet CMS BUREAU FRANCIS LEFEVRE, poursuit les procédures contentieuses. Sur cette base elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Note 6.1.2 Francesco Smalto International

La société BARONET a fait l'objet d'une vérification de comptabilité couvrant la période du 1er février 2001 au 30 avril 2005. Suite à cette vérification une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 à la Société. La proposition de rectification porte principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille. Le montant des impositions supplémentaires (droits, majorations et intérêts) mises à la charge de la société s'élève à 1 248 K€. Cette proposition de rectification comprenait par ailleurs un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 595 K€.

Cette société a été absorbée suite à une Transmission Universelle de Patrimoine par la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL suite à l'assemblée générale du 31 mars 2008.

Cette proposition de rectification a été contestée. Le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux jugements défavorables le 26 janvier 2011. Il a été formé appel de ces deux décisions en date du 24 mars 2011 devant la Cour d'Appel Administrative. Cette dernière a rejeté les deux requêtes par des arrêts des 24 janvier 2013 et 24 octobre 2013. Ces décisions ont été contestées devant le Conseil d'Etat.

Le 27 juillet 2015, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi. La Société a saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le 19 février 2016 pour poursuivre la contestation des rappels à concurrence des impositions résultant de la remise en cause du régime des sociétés mères et filiales. Cependant en mai 2016, La Cour a déclaré la requête irrecevable.

Compte tenu de deux dégrèvements accordés par l'administration fiscale en date du 15 mai 2008 et du 24 mars 2014, la totalité des redressements de TVA a été abandonnée soit 595 K€, notamment au sujet des refacturations intragroupe qui ont pu être justifiées.
Par conséquent, les impositions supplémentaires, majorations et intérêts de retard avaient été comptabilisés en charge pour un montant total de 1 248 K€ au 31 mars 2016.
Au 31 mars 2017, les intérêts de retard ont été actualisés : une charge complémentaire de 645 K€ a été comptabilisée.

Note 6.2 Autres litiges

Note 6.2.1.1 Révocation d'un administrateur Smalto

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par le Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de Commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant.
L'ancien mandataire a fait appel de la décision du Tribunal de Commerce de Paris du 26 juin 2015 qui a condamné Smalto à lui payer 40 000 euros à titre de dommages-intérêts. Le délibéré, initialement fixé au 20 octobre 2016 et rendu le 27 octobre 2017, a confirmé le jugement du 26 octobre 2015 et condamné Smalto à verser 5 000 euros à l'ancien mandataire au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Par ailleurs, la Société et sa filiale Francesco Smalto International ont assigné cet ancien mandataire en mars 2014 devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de le voir condamner au versement de 822 K€ en réparation du préjudice résultant des fautes de gestion qu'il a commises. Le 10 juin 2016, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé que l'action était irrecevable car prescrite. La Société et sa filiale ont fait appel de cette décision. Le délibéré a également été prorogé au 16 février 2018.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1 Engagements donnés

En K€	31-mars-17		
	SMALTO	FSI	LDC
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)		2 212	2 091
Privilèges Organismes sociaux	8	174	
Sous-total	**8**	**2 386**	**2 091**

En K€	Post 31 mars 2017		
	SMALTO	FSI	LDC
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36		56
Privilèges Organismes sociaux		330	4
Sous-total	36	330	60

En K€	SMALTO	FSI	LDC
Nantissement Fonds de commerce (Trésor Public)	36	2 212	2 147
Privilèges Organismes sociaux	8	504	4
Total	**43**	**2 716**	**2 151**

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1er à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

Note 7.2 Engagements reçus

Néant

Note 7.3 Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	181
Clients & comptes rattachés	184
Autres créances	5
Passif	
Dettes fournisseurs	600
Autres dettes	0
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	1 040
Produits d'exploitation	0

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

NOTE 8 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Facturation de l'exercice	DELOITTE				AUDIT & CONSEIL				S.ROZMUSKI FUDICAIRE			
En euros	Montant € TTC		%		Montant € TTC		%		Montant € TTC		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes												
individuels et consolidés												
- Emetteur	49 006	62 336	40%	49%								
- Filiales intégrées globalement	72 981	65 282	60%	51%	3 624	3 132	100%	100%	10 476	12 204	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-total	121 987	127 617	100%	100%	3 624	3 132	100%	100%	10 476	12 204	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales												
intégrées globalement												
- Juridique, fiscal, social												
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)												
Sous-total												
TOTAL	121 987	127 617	100%	100%	3 624	3 132	16%	0%	10 476	12 204	100%	100%

* *
*

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 9 février 2018 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder à la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion n'ayant pas obtenu les éléments nécessaires notamment concernant le soutien de l'actionnaire, dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers éléments, nous ayant été communiqués depuis, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.1. Continuité d'exploitation et soutien aux filiales » de l'annexe aux comptes annuels qui précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation et les conditions du soutien financier reçu de l'actionnaire.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AÏDAN

SMALTO

Société Anonyme

2 rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2017

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

SMALTO

Société Anonyme

2 rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 9 février 2018 un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquions l'impossibilité de procéder à la vérification des documents juridiques relatif au soutien du groupe, ceux-ci n'ayant été établis dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqué depuis, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.3 Soutien aux filiales » de l'annexe sur les comptes consolidés qui précise le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation et les conditions du soutien financier reçu de la maison mère.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les impôts différés selon les méthodes décrites dans les notes 2.2, 2.3, 2.9, 3.1 et 3.13 de l'annexe relative aux notes sur les règles et méthodes comptables applicables et aux notes relatives aux postes du bilan.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et impôts différés et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 mars 2017.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard des procédures des contrôles fiscaux en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN